



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **26 avril 2021**

Décision n° **CP-2021-0434**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Economie de proximité - Attribution de subventions à la Ville de Villeurbanne, à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole (CCILM Saint-Etienne-Roanne), à la Chambre de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (CMA AURA) et aux structures de management de centre-ville - Année 2021

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 9 avril 2021

Secrétaire élu : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 27 avril 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 26 avril 2021**Décision n° CP-2021-0434**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Economie de proximité - Attribution de subventions à la Ville de Villeurbanne, à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole (CCILM Saint-Etienne-Roanne), à la Chambre de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (CMA AURA) et aux structures de management de centre-ville - Année 2021**

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 7 avril 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon

La Métropole souhaite mettre en œuvre une action économique qui réponde mieux aux besoins des bassins de vie et d'emploi locaux (production - fabrication - achat - consommation), qui présente un véritable impact social et environnemental et contribue, de ce fait, au rééquilibrage entre les différents territoires qui la composent et à accélérer la transition écologique et environnementale des entreprises.

Dans cette perspective, l'économie de proximité, qui regroupe tous les secteurs d'activité dont le développement dépend directement de la consommation locale, joue un rôle prépondérant.

En effet, soutenir et renforcer l'économie de proximité, c'est, en premier lieu, promouvoir un modèle de développement économique qui est mis au service du territoire et de ses habitants. C'est aussi engager le territoire vers plus de coopération, d'inclusion et de résilience, en mobilisant des différents leviers et différentes compétences de l'action économique et de ses acteurs :

- plus de coopération : l'économie de proximité se définit d'abord comme un mode d'organisation de l'économie autour de la relation directe : relation des commerçants de proximité avec les consommateurs locaux, relations entre entreprises sur les bassins d'emplois, ancrage des employeurs dans le tissu associatif et l'emploi local. Elle repose sur la capacité des acteurs à s'organiser au travers de solidarités locales et de logiques de coopération se révélant être un rempart majeur dans un contexte de crise économique et sanitaire. La résistance du tissu économique grand lyonnais tient en majeure partie de la force et de la soutenabilité des réseaux des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) présentes sur le territoire. L'action menée par l'association PACTE PME, par exemple, rapproche les grands comptes donneurs d'ordre du tissu des PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI), stimule les relations clients/fournisseurs locaux et augmente les volumes d'affaires des sous-traitants de proximité,

- plus d'inclusion : une économie de proximité dynamique contribue à augmenter le bien-être en valorisant le territoire par et pour les acteurs qui l'habitent. Elle se définit à travers son aptitude à accompagner le développement des entreprises locales pour stimuler les créations d'emplois à destination de la main d'œuvre locale et des habitants, mais également encourager toutes les formes d'entrepreneuriat et d'émergence des modèles économiques hybrides favorisant l'emploi pour tous et les nouveaux usages dans le travail. A ce titre, le réseau LYVE, en accompagnant les porteurs de projet de l'ensemble des territoires de la Métropole, soutient le parcours entrepreneurial des créateurs sur l'ensemble des phases depuis l'idéation, le financement ou même l'implantation,

- plus de résilience car il s'agit de renforcer la propension des habitants à consommer localement, stimuler la demande des entreprises lyonnaises vers un approvisionnement local et régional et plus généralement les accompagner vers la transition écologique et environnementale pour une économie décarbonée. Il s'agit aussi d'amplifier les échanges au sein du tissu économique local, tant dans une logique d'échanges intra-sectoriels (entre filières industrielles et services aux entreprises) que sur les différentes chaînes de valeur (conception-production-consommation) ou les relations fournisseur/acheteur. Cette stimulation des échanges locaux doit également s'inscrire dans une logique territoriale visant à rééquilibrer l'économie des territoires au sein de la Métropole et à revitaliser les centres-urbains et centres-bourgs des communes en faveur de centralités attractives, animées et diversifiées. Le commerce de proximité, qui répond particulièrement aux attentes des consommateurs en matière de consommer local et de circuit court, participe ainsi à cette revitalisation entretenue grâce aux actions de management de centre-ville.

Au travers des partenariats et collaborations envisagées avec la CCILM Saint-Etienne-Roanne, la CMA AURA et les structures de management centre-ville, la Métropole souhaite renforcer l'accompagnement des entreprises, porteurs de projet et créateurs/repreneurs d'entreprises, commerçants et artisans, opérateurs immobiliers et investisseurs en faveur des objectifs précédemment cités.

A travers ces partenariats, il s'agit de renforcer l'animation du tissu économique et commercial et de ses acteurs afin d'intensifier l'accompagnement des entreprises dans leurs projets de développement par le biais d'actions individuelles ou collectives, construction de réseaux d'entreprises, impulsion de dynamiques collaboratives entre entreprises locales, etc.

Par leur connaissance des réalités économiques locales, l'antériorité de leurs relations avec les entreprises, les développeurs économiques locaux jouent un rôle crucial auprès des entreprises pour révéler de nouvelles opportunités d'échanges et faciliter leur concrétisation.

II - Actions de la Métropole en faveur de l'économie de proximité

L'ensemble des actions métropolitaines en faveur de l'économie de proximité se concrétisent à travers les thématiques suivantes, qui vont structurer désormais l'intervention de la Métropole en faveur de ses grands objectifs.

1° - Soutien aux nouveaux modèles entrepreneuriaux

La Métropole apporte son soutien aux entrepreneurs dans le cadre de la démarche LYVE. Les acteurs soutenus par la Métropole mettent l'entrepreneur au cœur de leurs actions pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. La CCILM Saint-Etienne-Roanne et la CMA AURA participent à cette dynamique au travers des actions proposées ci-dessous.

2° - Soutien à l'animation économique des territoires

Les développeurs économiques territoriaux de la Métropole, qui assurent le relais entre les entreprises et les différents intervenants ou dispositifs d'accompagnement, qu'il s'agisse de la Métropole elle-même (implantation, extension ou relocalisation d'activités, environnement urbain, projets liés aux mobilités douces, aux économies d'énergie, à la transition écologique, à l'innovation ou aux relations internationales) ou de tout autre acteur pouvant apporter un soutien aux entreprises (communes, Chambres consulaires, Région-Auvergne-Rhône-Alpes, pôles de compétitivité, etc.). Ces développeurs assurent aussi le lien avec les chargés de liaison emploi-entreprises sur toutes les questions liées aux ressources humaines, à l'emploi et l'insertion.

3° - Accompagnement des entreprises locales en faveur de la transition écologique

Ce sont des programmes d'accompagnements spécifiques dédiés aux PME du territoire en partenariat notamment avec les chambres consulaires (CCILM Saint-Etienne-Roanne et CMA AURA) : programme de l'association Lyon PACTE PME, programme Pépites, programme Lyon éco-énergie, en lien avec le plan climat du territoire.

En complément, la Métropole a adhéré à l'association PACTE PME qui œuvre au renforcement des relations entre les PME et les grands comptes pour favoriser la croissance des PME et des ETI.

4° - Soutien au commerce et artisanat de proximité

Le confortement du commerce de proximité et l'autonomie commerciale des bassins de vie constituent un axe prioritaire de la stratégie de développement commercial de la Métropole exprimée par le biais du schéma directeur d'urbanisme commercial. Il s'agit de maintenir, dynamiser, mailler, densifier, diversifier les activités à même de satisfaire les besoins quotidiens ou plus occasionnels, mais qui participent aussi de l'animation urbaine, de la cohésion sociale, de l'attractivité résidentielle des territoires, de la réduction des déplacements motorisés et de la qualité de vie des habitants.

En matière d'hébergement touristique, l'objectif exprimé par le schéma de développement de l'hébergement touristique est d'accompagner un développement de l'offre qualifiée et phasé, de promouvoir et faciliter la diversification et la modernisation de l'offre hôtelière et d'encourager le développement d'une offre d'hébergements alternatifs.

L'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs se fait dans le cadre d'une relation partenariale étroite avec la CCILM Saint-Etienne-Roanne, avec la CMA AURA et avec les 5 structures de management de centre-ville présentes sur le territoire métropolitain.

Enfin la Métropole soutient des actions d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi et notamment, les personnes bénéficiaires du RSA au travers de la mobilisation des réseaux d'artisans à des fins de découverte des métiers, formation et insertion professionnelle.

III - Soutien aux nouveaux modèles entrepreneuriaux - Réseau LYVE

Concernant l'accompagnement des entrepreneurs dans la phase ante et post création, plusieurs dispositions sont mises en œuvre au sein du réseau LYVE.

1° - CMAR

a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2020 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2020-4173 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 300 € au profit de la CMA AURA pour son programme d'actions 2020.

Le bilan de l'activité de la CMA AURA, dans le cadre de ce financement, est le suivant : 238 porteurs de projets de création d'entreprises ont été accompagnés individuellement (dont 28 pour un diagnostic uniquement, et 210 pour un diagnostic suivi d'un accompagnement). La CMA AURA s'est, par ailleurs, impliquée dans la vie des pôles d'entrepreneurs et dans l'animation du réseau LYVE.

b) - Programme d'actions pour 2021

Pour l'année 2021, la CMA AURA poursuivra son action d'accompagnement individuel de porteurs de projets de création d'entreprises sous la forme d'un dispositif en 2 phases. La première phase correspond à un diagnostic permettant d'analyser le besoin du porteur de projet. La deuxième phase consiste en un accompagnement personnalisé afin d'aboutir à l'établissement d'un business plan et de répondre aux besoins identifiés. La CMA AURA prévoit de réaliser 1 540 heures d'accompagnement. La durée d'accompagnement de chaque porteur de projet est évaluée en moyenne à 8 heures en face à face, et à 2 heures de préparation pour les conseillers, ce qui correspond à une estimation de 150 porteurs de projet accompagnés. La majorité des accompagnements s'effectuera in situ dans les nouveaux pôles d'entrepreneurs de la Métropole. La CMA AURA proposera également des animations spécifiques, sous la forme de réunions d'information collectives ou d'ateliers techniques, au sein des pôles d'entrepreneurs.

Le budget prévisionnel 2021 de la CMA AURA pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 182 645 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 42 300 € au profit de la CMA AURA pour son programme d'actions 2021.

Budget prévisionnel Entrepreneuriat - 2021			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges directes liées à l'action	166 051	Métropole	42 300
charges indirectes affectées à l'action	16 594	Région	50 000
		autofinancement CMA AURA	90 345
Total	182 645	Total	182 645

2° - CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne

a) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2020 et bilan*

Par délibération du Conseil n° 2020-4173 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 119 590 € au profit de la CCILM Saint-Etienne-Roanne pour son programme d'actions 2020.

Le bilan 2020 de l'activité de la CCILM Saint-Etienne-Roanne dans le cadre de ce financement est le suivant :

- programme parrainage d'entrepreneurs "*post-crétation*" :

- . 92 binômes parrains / jeunes entreprises ont été actifs en 2020, dont 21 nouveaux binômes,
- . le taux de pérennité des créateurs "*accompagnés*" dans le cadre de ce programme à 3 ans est de 83 %,
- . les actions de formation à la posture de parrain et les actions de communication et de promotion du programme se sont poursuivis en 2020 ;

- offre d'accompagnement individuel "*ante-crétation*" :

- . 199 porteurs de projets de création d'entreprises (dont 154 nouveaux en 2021) ont bénéficié d'un accompagnement individualisé afin de concrétiser leur projet et de travailler leur posture d'entrepreneur. Chaque accompagnement a été précédé d'une phase de diagnostic portant sur le parcours du porteur de projet et l'état d'avancement de son projet. L'accompagnement s'est ensuite articulé autour de plusieurs rendez-vous individuels sur mesure, en fonction des besoins identifiés (structure du business plan, recherche de financement, etc.).

b) - *Programme d'actions pour 2021*

En 2021, la CCILM Saint-Etienne-Roanne poursuivra l'action de mentorat d'entrepreneurs et elle maintiendra le lien entre cette action et les programmes développés par la Métropole dans les pôles entrepreneuriaux.

Le programme mentorat d'entrepreneurs a pour objectif de soutenir des jeunes entrepreneurs implantés dans la Métropole dans leur croissance en mettant à leur disposition l'expérience et le temps de chefs d'entreprises et de cadres expérimentés. L'objectif, en 2021, est de constituer une centaine de binômes entrepreneurs / parrains et marraines.

L'offre d'accompagnement individuel pour les porteurs de projet du territoire ne se poursuivra pas en 2021.

Le budget prévisionnel 2021 de la CCILM Saint-Etienne-Roanne pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 144 832 €. Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 80 000 € au profit de la CCILM Saint-Etienne-Roanne pour son programme d'actions 2021.

Budget prévisionnel - Mentorat 2021			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	66 400	Métropole	80 000
frais de structure CCILM	51 832	contribution CCILM Saint-Etienne-Roanne	39 832
services extérieurs	26 600	partenariats privés	13 000
		adhésions	12 000
Total	144 832	Total	144 832

IV - Animation économique territoriale - Réseau des développeurs économiques territoriaux

La Métropole s'appuie sur un réseau de 13 développeurs économiques territoriaux pour accompagner les entreprises dans leurs projets ou problématiques.

La Métropole assume directement, *via* son service économique, l'animation économique territoriale sur 10 territoires : Lyon 2° et 7°, Lyon 3° et 6°, la Conférence territoriale des Maires (CTM) Lômes et Coteaux du Rhône, la CTM Portes du Sud, la CTM Val de Saône, la CTM Porte des Alpes, la CTM Rhône Amont, la CTM Plateau Nord, la CTM Val d'Yzeron et la CTM Ouest Nord.

La Ville de Lyon prend en charge l'animation économique territoriale sur 2 territoires en lien avec la politique de la Ville : Lyon 5° et 9°, Lyon 8°.

La Ville de Villeurbanne assure cette animation économique sur le territoire de Villeurbanne et sollicite une subvention de la Métropole.

1° - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2020 et bilan de l'animation économique territoriale

Par décision de la Commission permanente n° CP-2020-0139 du 5 octobre 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 50 000 € au profit de la Ville de Villeurbanne au titre de l'animation économique de proximité.

Le bilan de l'activité du dispositif global d'animation territoriale est le suivant :

- 1 000 entreprises ont été accompagnées. Cet accompagnement a notamment fait le lien avec les priorités de la Métropole que ce soit en matière de relance économique, de mobilité douce ou de transition écologique,
- 100 points réguliers ont été réalisés avec les communes du territoire pour échanger sur les projets et l'actualité économique locale.

A noter que la pandémie a impacté l'activité des développeurs économiques en limitant fortement le déploiement des actions collectives. Malgré ce contexte le lien avec les entreprises et les communes a été maintenu.

2° - Programme d'actions pour 2021 de l'animation économique territoriale

En ce qui concerne l'animation territoriale, les objectifs partagés pour l'année 2021 et les indicateurs associés sont les suivants :

- faire le lien avec les communes, les entreprises et autres acteurs économiques du territoire en privilégiant les entreprises qui entrent en résonance avec les besoins du territoire,
- si le contexte sanitaire le permet, relancer l'animation collective et renforcer le lien avec les associations d'entreprise,

- s'inscrire dans la dynamique de territorialisation de l'action de la Métropole et participer à la mise en œuvre des projets de territoire en lien avec les autres agents territorialisés sur les thématiques urbaines, sociales, transition écologique et emploi-insertion,

- faire émerger des projets territoriaux hybridant le développement économique et autres politiques publiques.

Pour l'animation économique de proximité sur son territoire, le budget de la Ville de Villeurbanne est le suivant :

Budget prévisionnel animation économique Commune de Villeurbanne 2021			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaire et charges poste développeur économique	72 748	Métropole	50 000
salaire et charges poste d'assistante	14 879	Ville de Villeurbanne	37 627
Total	87 627	Total	87 627

Pour la mise en œuvre de son programme d'action 2021, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 € au profit de la Ville de Villeurbanne au titre de l'animation économique de proximité sur le territoire de Villeurbanne, montant identique à 2020.

V - Accompagnement des entreprises locales en faveur de la transition écologique

1° - Programme de l'association Lyon PACTE PME

L'objectif est de mobiliser les entreprises grands comptes en faveur des PME et des ETI du territoire pour augmenter le volume d'affaires des entreprises, contribuer à leur pérennité, favoriser leur croissance et développer une économie de circuits courts.

La CCILM Saint-Etienne Roanne participe activement au déploiement de ce dispositif, à travers la mise à disposition d'une ressource à temps plein, en charge de l'organisation d'événements, de la mobilisation des partenaires et de la coordination des instances de pilotage.

a) - *Compte-rendu des actions réalisées avec la CCILM Saint-Etienne-Roanne en 2020*

Par décision de la Commission permanente n° CP-2020-0139 du 5 octobre 2020, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de la CCILM Saint-Etienne-Roanne pour l'accompagnement du programme d'action Lyon Pacte PME 2020.

Dans ce cadre, au cours de l'année 2020 :

- 4 réunions du comité technique de l'association Lyon PACTE PME ont eu lieu pour permettre le suivi des objectifs fixés,
- 8 rencontres du cercle HA réunissant des groupes d'entreprises acheteurs du territoire ont eu lieu pour partager de bonnes pratiques en matière d'achats,
- 6 *webinaires* ont été organisés sur différents thèmes d'actualité (loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin 2, intégration du contexte Covid, etc.) et pour mettre en relation les grands comptes et les PME (3 forums digitaux),
- 2 participations à des événements externes ont été enregistrées : les acteurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes rencontrent les entreprises de la maintenance, et l'Odyssée des entrepreneurs.

Ainsi, 1 263 PME ont été mises en relation avec des grandes entreprises et 312 rendez-vous en bilatéral ont été réalisés entre grands comptes et entreprises du territoire.

Enfin, en lien avec les élus de la Métropole, l'association Lyon PACTE PME a aussi organisé un grand forum en ligne le 18 décembre 2020 autour du thème Les achats, leviers de la transition écologique (406 participants, 164 participants à la conférence, 224 rendez-vous *BtoB*).

Au total, depuis le lancement du programme en 2016, 96 rencontres ont été réalisées permettant à 299 grands comptes publics et privés de rencontrer 4 623 représentants de PME du territoire. 1 089 rendez-vous *BtoB* ont été réalisés dans le cadre de ce programme.

b) - Programme d'actions pour 2021 et plan de financement prévisionnel

En 2021 les objectifs fixés sont :

- d'organiser une quinzaine de rencontres entre grandes entreprises et *startups*/PME du territoire permettant la mise en relation de 1 000 PME avec 100 grands comptes publics et privés,
- de piloter le dispositif "Je relocalise avec Lyon Pacte PME" pour accompagner, sur des besoins ciblés, le (re)déploiement d'entreprises sur le territoire en capacité d'apporter des réponses à ces besoins,
- de contribuer à la mise en place de la plateforme "Market'Place" pilotée par la Région, en lien avec l'association Lyon PACTE PME,
- de mettre en place des actions spécifiques (événements *BtoB* ou autre) sur les filières stratégiques de la Métropole : alimentation, BTP et textile en priorité, puis selon opportunités : mobilité, énergie, numérique.

Dès le début de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'association Lyon PACTE PME a déployé une plateforme de mise en relation et d'échange pour les équipements sanitaires (masques, gel, blouses, etc.) qui a été et reste très employée par les entreprises et des établissements de soins, tous secteurs confondus.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Budget prévisionnel Lyon Pacte PME 2021			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	84 000	Métropole	100 000
évènementiel + mise en œuvre du programme d'actions	66 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	50 000
encadrement et frais de structure	27 000	autofinancement CCILM Saint-Etienne-Roanne	50 000
support CCI Lyon Métropole Saint-Etienne-Roanne	23 000		
Total	200 000	Total	200 000

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 100 000 € au profit de la CCILM Saint-Etienne-Roanne pour la mise en œuvre du programme d'action Lyon Pacte PME 2021.

2° - Programme Pépites

Ce programme est fondé sur un processus d'accompagnement d'entreprises ciblées en 2 étapes :

- d'une part, une phase d'appel à projets permettant de recruter chaque année de nouvelles entreprises,
- d'autre part, une phase de labellisation puis d'accompagnement personnalisé par un interlocuteur unique (conseiller CCI en l'occurrence).

L'objectif du programme est de lever tous les freins rencontrés par ces entreprises dans leur phase d'hypercroissance. Quantitativement, il s'agit d'accompagner 10 nouvelles entreprises par an pendant 2 ans et ainsi de maintenir à 20 le nombre d'entreprises suivies chaque année.

a) - Compte-rendu des actions réalisées en 2020

Par décision de la Commission permanente n° CP-2020-0139 du 5 octobre 2020, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 287 400 € au profit de la CCILM Saint-Etienne-Roanne pour l'accompagnement du programme Pépites pour 2020.

Huit nouvelles entreprises ont été labellisées. Chacune d'elle a bénéficié d'un accompagnement spécifique adapté à ses problématiques, telles que la préparation au changement de gouvernance, l'internalisation de la fabrication ou encore l'aide à la levée de fonds.

Depuis la création du programme en 2011, 88 entreprises ont été labellisées, qui représentent plus de 810 000 000 € de chiffre d'affaires et plus de 4 400 emplois. Parmi les différents secteurs d'activités représentés, on trouve des entreprises actives dans les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises ou encore des services à la personne. Les effectifs des entreprises labellisées sont très variables (de 15 salariés à plus de 200 salariés) de même que le chiffre d'affaires (moins de 2 000 000 € à plus de 30 000 000 €). Aujourd'hui, le profil moyen des Pépites est de 55 salariés et 8 000 000 € de chiffre d'affaires.

Enfin, on peut noter que le label Pépites constitue en soi un levier pour mettre en synergie les différents appuis publics et privés. Le retour des entreprises accompagnées est très positif de ce point de vue, pointant un véritable effet "accélérateur" du dispositif et de l'image du label.

b) - Programme d'actions pour 2021 et plan de financement prévisionnel

En 2021, les 8 entreprises labellisées en 2020 seront accompagnées selon les mêmes modalités que celles précisées ci-dessus. Le programme fera l'objet d'un aménagement en 2021 et les nouvelles entreprises labellisées en 2022 seront accompagnées selon de nouvelles modalités en cours d'affinage avec la CCILM Saint-Etienne-Roanne. Au total, 10 nouvelles entreprises seront labellisées Pépites et accompagnées en 2021.

Le budget prévisionnel 2021 pour la mise en œuvre de l'action Pépites est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
coût de personnel	56 110	Métropole	199 860
frais de structure CCILM Saint-Etienne-Roanne	35 690	CCILM Saint-Etienne-Roanne (temps valorisé)	29 940
conseils experts et honoraires	138 000		
Total	229 800	Total	229 800 €

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 199 860 € au profit de la CCILM Saint-Etienne-Roanne pour son programme d'actions 2021 en faveur des entreprises Pépites du territoire.

3° - Programme Lyon Éco Énergie (LEE)

Le programme LEE a pour but d'aider les TPE et PME de la Métropole à comprendre, maîtriser et réduire leurs consommations et coûts énergétiques, la plupart ne disposant pas de compétences internes sur l'énergie.

L'accompagnement consiste, d'une part, en un conseil individuel aux entreprises et, d'autre part, en actions collectives d'information/formation en matière d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables. Cette action, opérationnelle depuis 2014, reconduite dans l'action 5 du plan d'action du plan climat air énergie territorial (PCAET) 2030, bénéficie d'un cofinancement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

313 TPE-PME ont été accompagnées, dont 50 % en production/industrie/fabrication-alimentaire, la plupart ayant moins de 10 salariés. Leur retour est toujours très positif : meilleure visibilité des consommations, changements bénéfiques de contrats énergie, de matériels, grâce aux estimations chiffrées d'économie d'énergie dans les rapports de visite et la mise en place de bilans annuels. L'impact financier de l'action est une notion importante pour les entreprises.

a) - Compte-rendu des actions 2020

Par décision de la Commission permanente n° CP-2020-0139 du 5 octobre 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de chacune des chambres consulaires, CCILM Saint-Etienne-Roanne et CMA AURA, pour leurs programmes d'actions 2020.

La situation sanitaire a bien sûr fortement impacté les objectifs de visites individuelles : 25 entreprises ont démarré un accompagnement. Le contexte a, en revanche, permis le développement de réunions à distance, favorables aux actions collectives :

Actions collectives de la CCILM Saint-Etienne-Roanne :

- *webinaires*, approfondis par des ateliers techniques (8 en 2020), 25 à 75 participants,
- journée qualité, sécurité, environnement (QSE) sur la performance durable (9 ateliers, des rendez-vous individuels sur une journée ½, 19 experts et conseillers CCILM Saint-Etienne-Roanne, 61 inscrits sur jours),
- 1 *webinaire* performance durable dans le cadre du service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE).

Actions collectives CMA AURA (2 usages énergétiques étudiés) :

- éclairage : organisation de la montée en compétence des artisans installateurs et accompagnement des artisans consommateurs (réalisation des diagnostics éclairages),
- froid : réalisation d'une étude sur les évolutions des technologies de production de froid et identification des technologies performantes (juin 2020 à février 2021).

Action collective commune : conférence performance énergétique (24 novembre 2020) pendant le Forum de l'entrepreneuriat.

En 2020, le temps et les compétences des 2 conseillers énergie ont aussi été largement sollicités par les services de la Métropole pour l'élaboration de la réponse à l'appel à projets du SARE - ADEME petit tertiaire et l'élaboration du programme LEE d'aide aux investissements.

b) - Programme d'actions pour 2021 et plan de financement prévisionnel

L'objectif initial pour l'année 2021 est d'accompagner au moins 50 entreprises individuellement à l'optimisation de leur consommation d'énergie (25 entreprises par chargé(e) de mission), si les conditions sanitaires le permettent. La Métropole soutiendra pour cela les actions de prospection menées par les chambres à hauteur de 5 000 €.

Il s'agit également de :

- poursuivre les actions collectives afin de sensibiliser plus d'entreprises nouvelles,
- orienter/accompagner les entreprises qui souhaiteront investir suite aux préconisations qui leur seront faites, en mobilisant le programme d'aide aux investissements que la Métropole va mettre en place afin d'aider ces entreprises à passer le pas de la dépense,
- contribuer à la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de l'appel à projets SARE - Petit tertiaire, dans la mesure où les entreprises cibles peuvent être en lien avec le programme LEE (sensibilisation/communication, information 1^{er} niveau, conseil),
- pour la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne-Roanne : contribuer à la mise en œuvre de l'appel à projets "Soutenir le développement responsable et la modernisation des hébergements touristiques" (les hôteliers étant exclusivement ressortissants de la CCILM Saint-Etienne-Roanne).

Compte-tenu des évolutions et de la montée en charge des conseillers Energie, liée aux attentes de la Métropole, il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution des subventions suivantes :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de la CCILM Saint-Etienne-Roanne pour son programme d'actions 2021 LEE (25 000 €/poste + 5 000 €/prospection),
- une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de la CMA AURA pour son programme d'actions 2021 LEE (25 €/poste + 5 000 €/prospection).

Budget prévisionnel Lyon Éco Énergie 2021 - CCILM Saint-Etienne-Roanne			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de gestion courante	0	ADEME	22 875

Budget prévisionnel Lyon Éco Énergie 2021 - CCILM Saint-Etienne-Roanne			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	73 200	Métropole	30 000
		<i>dont poste</i>	25 000
		<i>dont prospection</i>	5 000
		autofinancement CCILM Saint-Etienne-Roanne	20 325
Total	73 200	Total	73 200

Budget prévisionnel Lyon Éco Énergie 2021 - CMA AURA			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
services extérieurs	5 000	ADEME	24 000
charges de personnel	68 009	Métropole	30 000
charges fixes indirectes	6 639	Région Auvergne-Rhône-Alpes	10 000
		autofinancement CMA AURA	15 648
Total	79 648	Total	79 648

4° - Programme d'économie circulaire

La CCILM Saint-Etienne-Roanne accompagne depuis plusieurs années ses entreprises ressortissantes à réduire leur consommation de ressources et leur production de déchets *via* différents dispositifs : diagnostic déchets, diagnostic flux, diagnostic emballages, diagnostic écoconception, etc.

La CMA AURA accompagne depuis plusieurs années ses entreprises ressortissantes à réduire leur consommation de ressources et leur production de déchets *via* différents dispositifs : diagnostic flux, diagnostic gaspillage, diagnostic emballage, etc.

En 2019 et 2020, la Métropole et la CMA AURA ont conclu des conventions qui ont permis d'accompagner une vingtaine d'artisans à titre individuel et d'identifier plus spécifiquement des besoins sur les emballages et les biodéchets.

En 2021, il est proposé de soutenir :

- les actions de la CCILM Saint-Etienne-Roanne sur 2 axes :

- . accompagner les entreprises situées dans les « points noirs » déchets du territoire, et développer des pratiques vertueuses (réduction, synergies, mutualisation),
- . accompagner les entreprises de la grande et moyenne distribution, des commerces de proximité et de l'industrie agro-alimentaire à réduire les emballages, le gaspillage alimentaire et mieux gérer les biodéchets ;

- les actions de la CMA AURA sur 2 axes :

- . réduire les emballages distribués par les entreprises de l'alimentaire sur le territoire avec notamment une expérimentation sur l'utilisation de contenants réutilisables avec des entreprises volontaires,

. accompagner les entreprises artisanales de l'alimentaire dans le tri et la collecte des biodéchets avec notamment une expérimentation sur une collecte mutualisée des biodéchets.

Budget prévisionnel Economie Circulaire - CCILM Saint-Etienne-Roanne 2021			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de gestion courante	14 562	ADEME	8 270
charges de personnel	26 788	Métropole	24 810
		autofinancement CCILM Saint-Etienne-Roanne	8 270
Total	41 350	Total	41 350

Budget prévisionnel Economie Circulaire - CMA AURA			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de gestion courante	2 905	ADEME	1 714
charges de personnel	26 136	Métropole	18 750
		autofinancement CMA AURA	8 577
Total	29 041	Total	29 041

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution des subventions suivantes :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 24 810 € au profit de la CCILM Saint-Etienne-Roanne pour son programme d'actions 2021 économie circulaire,
- une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 750 € au profit de la CMA AURA pour son programme d'actions économie circulaire.

5° - Textile, un savoir-faire local

En vue de l'accompagnement des filières vers la transition écologique et environnementale, la CMA AURA souhaite accompagner la filière textile qui représente un secteur d'activité aux multiples enjeux, à la fois emblématique de l'histoire industrielle de la région lyonnaise et marqueur d'une capacité d'adaptation et de résilience de cette filière économique dans un contexte d'économie globalisée.

Aujourd'hui, cette filière doit être accompagnée afin de redévelopper une partie de sa chaîne de valeur (conception, fabrication, vente, recyclage) sur le territoire. Afin d'envisager une dimension plus opérationnelle, un premier diagnostic doit être posé par la CMA AURA afin d'identifier les pistes d'actions potentielles :

- étude et qualification de la filière : types d'activités, spécificités par activité et implantation de ces activités,
- études des artisans engagés : nombre d'artisans présents sur le territoire, répartition par typologie d'activité, problématiques et besoins remontés par les entreprises, fonctionnement des réseaux existants :

- . pistes d'actions et perspectives pour un développement durable de la filière,
- . valorisation des entreprises engagées et participation aux réseaux existants.

Budget prévisionnel textile, un savoir-faire local - 2021			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges directes liées à l'action	8 301	Métropole	6 931
charges indirectes affectées à l'action	630	autofinancement CMA AURA	2 000
Total	8 931	Total	8 931

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 931 € au profit de la CMA AURA pour son programme d'actions 2021 en faveur des filières textile.

VI - Soutien au commerce de proximité et à l'hébergement touristique

1° - Programme d'actions commerce - hébergement touristique de la CCILM Saint-Etienne-Roanne

a) - *Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2020*

Le partenariat entre la CCILM Saint-Etienne-Roanne et la Métropole sur l'année 2020 s'est illustré de la manière suivante :

- actions d'observation : en raison du contexte sanitaire, l'observatoire de l'hébergement touristique a été réorienté avec un focus sur les établissements hôteliers en grande difficulté, tandis que deux autres baromètres ont été mis en œuvre, relatifs respectivement aux changements de comportements des consommateurs (environ 1 000 répondants en octobre et novembre 2020), et aux tendances économiques des activités commerciales en période de crise (200 répondants en octobre 2020),

- actions d'accompagnement des entreprises : ces actions avaient été ajustées en 2020 afin de répondre en priorité aux enjeux liés à l'impact de la crise sanitaire, et ont consisté à un accompagnement post-confinement des commerçants (diagnostic 360° de l'entreprise, mise en place d'un plan d'actions, coaching individuel et/ou collectif, bilan d'évaluation à 6 mois) qui a bénéficié à 189 entreprises. Deux autres types d'actions n'ont pas pu être réalisées : l'accompagnement individuel à l'aménagement des points de vente en lien avec les contraintes des protocoles sanitaires (absence du référent technique CCILM Saint-Etienne-Roanne) et l'accompagnement des collectifs de commerçants (absence de demandes exprimées),

- actions d'accompagnement des territoires : l'action "appui conseil aux territoires" (séances collectives d'information - formation sur le commerce, à destination des communes à l'échelle des CTM) s'est traduite par 4 séances d'information et d'échanges avec les communes qui se sont tenues fin novembre 2020. L'évènement Commerce et Territoire 2020 s'est tenu le 30 novembre 2020 en *webinaire* avec 93 participants (élus et techniciens des collectivités), et a permis de faire le point sur la situation sanitaire et son impact sur le tissu commercial, ainsi que sur les mesures nationales et locales de soutien et de relance, de présenter les résultats des baromètres sur l'activité des commerçants et sur les comportements de consommation des consommateurs de la Métropole en période de crise, et d'échanger autour des enjeux pour le commerce de proximité demain (par le biais d'une intervention de la fédération de la Promotion du commerce spécialisé (Procos)),

- actions événementielles et promotionnelles : le programme d'actions habituel a été ajusté en 2020 pour tenir compte du contexte sanitaire lié à la Covid-19 qui empêchait la tenue de certains événements collectifs. La journée Lyon Visio Commerce (mise en valeur d'opportunités d'implantations), les Trophées du Commerce (valorisation du commerce de proximité sur les territoires) et le concours de l'opération biennale *Lyon Shop Design* (sensibilisation à l'aménagement qualitatif des commerces) ont été suspendus tandis que le Forum Franchise (salon accueillant des stands de franchiseurs commerciaux, des conférences thématiques, des *workshops*, un espace de valorisation des territoires, etc.) a été remplacé par des *webinaires* sur l'univers de la franchise, en raison du second confinement.

b) - Programme d'actions 2021 et plan de financement prévisionnel

Sur la base de ce bilan, il est proposé de poursuivre ce partenariat par un soutien à la réalisation des actions suivantes au titre de l'année 2021, pour un montant total de 64 500 €. Ce soutien vient en complément des actions de droit commun menées par la CCILM Saint-Etienne-Roanne.

- Observation des entreprises et de la clientèle**. Observatoire de l'hébergement touristique**

Objectifs de l'action : disposer d'informations qualifiées, utiles dans le suivi de l'impact de la crise sanitaire sur l'hébergement touristique, et dans le cadre de l'actualisation du schéma de développement de l'hébergement touristique et de la définition de la stratégie touristique métropolitaine. Connaître et mieux cerner les grandes tendances et spécificités du marché hôtelier de l'agglomération lyonnaise.

Montant : la Métropole propose de stabiliser sa participation à hauteur de 7 000 € en 2021 (même montant en 2020).

. Observatoire du commerce, de la restauration et des loisirs marchands

Objectifs de l'action : en période de crise sanitaire, mesurer deux fois dans l'année l'évolution de l'activité, évaluer l'état d'esprit des commerçants, restaurateurs et acteurs des loisirs marchands et leurs attentes et identifier les activités en grande précarité qui pourraient avoir besoin d'un soutien direct de la part de la Métropole. Parallèlement à cette action conjoncturelle, il s'agira aussi de mesurer l'évolution du tissu commercial par secteur d'activité à l'échelle des communes, des arrondissements de Lyon et de centralités à enjeux, par la mise en place d'indicateurs de suivi du tissu commercial, et l'élaboration de tableaux de bord.

Montant : la Métropole propose de soutenir cette action à hauteur de 9 350 € en 2021 (contre 8 000 € en 2020).

. Observatoire conjoncturel des comportements d'achats liés à la crise Covid

Objectifs de l'action : poursuivre la mesure des impacts sur les habitudes de consommation des ménages de la Métropole, et identifier les besoins, engendrés par le contexte sanitaire de la Covid-19. Alimenter les réflexions en matière d'adaptation de l'offre commerciale, de services à la clientèle, de traitement et d'usage des espaces publics dans les polarités commerciales.

Montant : la Métropole propose de renouveler son soutien financier à cette action à hauteur de 8 500 € en 2021 (contre 9 780 € en 2020).

- Actions d'accompagnement des entreprises**. Structuration et fédération des acteurs locaux du commerce**

Objectifs de l'action : structurer un projet autour du commerce, fédérer les acteurs, et animer les échanges entre les acteurs publics et les commerçants. Ce travail a pour objectif de créer les conditions pour mettre en place un management du commerce à l'échelle d'une CTM, d'une commune porteuse de projet pour le commerce mais dépourvue de ressources.

Montant : la Métropole propose de soutenir financièrement cette action nouvelle à hauteur de 26 050 € en 2021.

- Action d'accompagnement des territoires**. Appui à la commercialisation des locaux vacants**

Objectifs de l'action : favoriser la recommercialisation de cellules vacantes sur des centralités secondaires dans le cadre d'un projet réfléchi de renforcement de l'équipement commercial, et rechercher des acteurs locaux ou nationaux en mesure de s'implanter sur ces cellules.

Montant : la Métropole propose de soutenir financièrement cette action nouvelle à hauteur de 4 250 € en 2021.

. Conseil aux territoires

Objectifs de l'action : accompagner les communes dans leurs efforts pour mieux répondre aux besoins relatifs à la préservation, à la dynamisation et au développement du commerce de centre-ville et de proximité, à travers l'organisation de séances collectives intercommunales d'information-formation sur des thèmes tels que la gestion de la vacance commerciale, les outils de redynamisation commerciale, le droit de préemption commerciale, etc.

Montant : la Métropole cofinancera cette action à hauteur de 5 100 € en 2021 (contre 8 770 € en 2020).

. Commerce et territoires

Objectifs de l'action : organiser une rencontre annuelle à l'automne avec les élus et techniciens de collectivités territoriales, pour présenter les évolutions législatives et réglementaires dans le domaine de l'urbanisme commercial, et partager une vision commune du développement raisonné de l'appareil commercial avec l'ensemble de ces acteurs.

Montant : la Métropole propose de participer à hauteur de 4 250 € en 2021 (contre 4 600 € en 2020).

Budget prévisionnel 2021, hors dépenses internes de personnel

Actions 2021	Dépenses (en €)	Sources de financement 2021 (en €)	
		CCILM Saint-Etienne-Roanne	Métropole
observatoire de l'hébergement touristique	10 000	3 000	7 000
observatoire du commerce, de la restauration et des loisirs marchands	13 430	4 080	9 350
observatoire conjoncturel des comportements d'achats liés à la crise Covid	11 050	2 550	8 500
accompagnement individuel en période de crise	61 700	61 700	0
structuration et fédération des acteurs locaux du commerce	29 790	3 740	26 050
appui à la commercialisation des locaux vacants	5 950	1 700	4 250
conseil aux territoires	6 800	1 700	5 100
commerce et territoires	5 950	1 700	4 250
Totaux	144 670	80 170	64 500

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer à la CCILM Saint-Etienne-Roanne une subvention de 64 500 € en 2021 pour la réalisation de ce programme d'actions sur le volet Commerce et Hôtellerie.

2° - Programme d'actions sur le Commerce de la CMA AURA

a) - *Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2020*

En 2020, la Métropole a soutenu la CMA AURA dans le cadre de son programme d'actions suivant :

Sur le commerce de proximité :

- évaluer et amortir l'impact de la crise sanitaire en mettant à disposition des artisans-commerçants impactés des solutions d'accompagnement souples et immédiatement mobilisables :

- . présentation des dispositifs, notamment APPUI, dans toutes les gouvernances locales: structures de management de My Presqu'île, Oullins Centre-Ville, Destination Gratte-Ciel et Office de commerce de Saint-Priest,

- . contacts spécifiques avec les municipalités, hors gouvernances dédiées : sensibilisation en direction des entreprises et accompagnement sur la mise en œuvre de dispositifs et leur déploiement : Pierre Bénite, Bron, Craponne, Francheville, Ecully ;

- poser les bases d'une méthodologie d'accompagnement de projets sur l'alimentaire au sein de l'écosystème (gastronomie/éco circulaire/filières courtes, etc.), en lien avec les problématiques de sécurisation de l'approvisionnement métropolitain :

- . *benchmark* et veille spécifique,

- . repérage et accompagnement de projets existants ou en cours de formalisation et d'atterrissage sur le territoire métropolitain (*Dark kitchen*, laboratoires partagés, *FoodCourts*) : La Commune, *The Place To Cook*, *FoodLab*, projet Trattino Gare de Saint Fons ;

- sur le maintien de l'activité artisanale et productive dans la ville résiliente :

- . expertise FabCity - Pour une Métropole fabricante / Métropole Résiliente,
- . contribution à la partie *Benchmark*/note d'étonnement,
- . production et analyse de données spécifiques aux activités artisanales, à leur poids économique et à leurs tendances d'évolutions,
- . temps de restitution et d'échange avec les développeurs économiques locaux ;

- accompagnement à la démarche l'Artisan & le Territoire : expertise sur la nouvelle géographie des TPE artisanales, en partenariat avec l'IAE Lyon 3,

- aide à la décision et contributions ponctuelles sur des sujets d'actualité :

- . projet urbain partenarial (PUP) Duvivier,
- . Duchère Sauvegarde,
- . Bron Terraillon (préfiguration volet activité avec la maison du projet),
- . zone artisanale (ZA) Bleu Guimet (Fleurieu sur Saône),
- . urbanisme transitoire - *Benchmark* et échange avec les acteurs (plateau urbain, Ma Friche Urbaine, commercialisateur),
- . échanges sur l'atterrissage de projets artisanaux spécifiques relevant du champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) (Décines Charpieu).

b) - Programme d'actions 2021 et plan de financement prévisionnel

En 2021, la CMA AURA développera les interventions suivantes :

- sur le commerce de proximité :

- . développer des outils autour de la mise en relation pour faciliter l'accès à des solutions d'implantation au sein des polarités, notamment des plus visibles et emblématiques, entre porteurs de projet dans des logiques de co-location et entre porteurs de projet et entreprises existantes dans des logiques de mutualisation et d'enrichissement d'offre. Concrètement, en 2021, la CMA AURA engagera un travail de qualification, de définition de l'opportunité et de validation des pistes opérationnelles de développement,

- . accompagner la Métropole et les communes sur les nouvelles formes d'interface client dans l'alimentaire, pour identifier, quantifier et qualifier les tendances (*streetfood*, livraison) et proposer des éléments de structuration pour accompagner ces tendances (mise en visibilité, diminution des nuisances, etc.) ;

- sur le maintien de l'activité artisanale et productive dans la ville résiliente :

- . poursuite de la participation et les contributions de la CMA AURA à l'étude FabCity Urba Lyon,
- . développement d'expertises spécifiques d'étude de marché et de programmation sur des territoires où se pose la question de développer des offres d'accueil spécifiques : Bron Terrailon et Duchère Sauvegarde,
- . conduite d'une expertise spécifique sur la place de l'alimentaire artisanal « sans vitrine », et sur les besoins spécifiques en matière d'implantation : locaux de production purs, laboratoires de préparation etc, mais aussi interfaces client,
- . contributions ponctuelles sur des sujets d'actualité (programmation, dimensionnement, anticipation de la gestion de sites, etc.) : Duvivier phase 2, ZAC Grand Clément, PuP 1^{er} mars.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer au profit de la CMA AURA une subvention de 10 000 € pour la réalisation de ce programme d'actions sur le commerce de proximité et le maintien de l'activité en ville en 2021.

Actions	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	
		Métropole	CMA AURA
commerce de proximité	10 895	4 603	6 292
maintien de l'activité en ville	12 770	5 397	7 373
Total	23 665	10 000	13 665

- recruter autrement pour favoriser l'emploi dans les réseaux d'artisans :

. depuis 2016, des actions sont menées avec la CMA AURA afin de faire découvrir les métiers porteurs d'emploi dans l'artisanat et les formations accessibles rapidement sur le territoire de la Métropole. L'objectif est également de faire découvrir des lieux emblématiques de l'artisanat ou des événements (Foire de Lyon, etc.) pour dynamiser le parcours des bénéficiaires. La CMA AURA mobilise également son réseau d'artisans pour partager leurs expériences et accueillir les bénéficiaires en stage afin de valider un projet professionnel et une orientation en formation. Cette action se fait en partenariat avec les structures d'insertion, Pôle Emploi, les organismes de formation et la Maison Métropolitaine d'insertion pour l'Emploi (MMIE),

. en 2021, une expérimentation est prévue afin de favoriser le placement en entreprise via un parcours des personnes en insertion vers l'apprentissage, la préparation opérationnelle à l'emploi (POE), ou l'emploi direct,

. de nouvelles actions sont prévues afin d'accompagner les artisans dans la valorisation de leurs pratiques RSE notamment au travers de la charte des 1000. La CMA AURA interviendra également pour sensibiliser les artisans sur les pratiques de recrutement et la fidélisation des collaborateurs dans le secteur du service aux personnes. L'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle de ces nouveaux objectifs se fait dans le cadre d'une relation partenariale étroite entre la CMA AURA et la MMIE et le cadre de l'offre de services de la charte des 1000 entreprises pour l'insertion.

Budget prévisionnel Insertion- 2021			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
		Métropole	10 000
charges directes liées à l'action	11 609	autofinancement CMA AURA	3 571
charges indirectes affectées à l'action	1 962		
Total	13 571	Total	13 571

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer au profit de la CMA AURA une subvention de 10 000 € pour la réalisation de ce programme d'actions recruter autrement pour favoriser l'insertion en 2021.

3° - Programme d'actions concernant le management de centre-ville

a) - Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2020

Les actions menées par les structures de management de centre-ville ont été fortement impactées par la gestion de la crise sanitaire. Les actions récurrentes réalisées les années précédentes ont été suspendues ou allégées (animation, prospection, développement). Cette adaptation au contexte s'est illustrée de la manière suivante :

- accompagnement individuel et collectif des commerçants : informations régulières aux commerçants par mail et groupes *whatsapp* sur les dispositifs mis en place au niveau national et local, commande groupée de masques et distribution de kits pour la réouverture des boutiques (vitrophanie, etc.), accompagnement des commerçants les plus en difficulté, recensement des commerces ouverts et services proposés avec information à la clientèle, etc.,

- renforcement de la communication et de l'événementiel : plusieurs opérations n'ont pas pu être organisées cette année en raison de la crise sanitaire, néanmoins des actions ont été menées par les structures pour encourager la fréquentation des commerces de centre-ville, notamment en période de fêtes de fin d'année (mises en lumière de fin d'année ; braderies ; communication multicanale en support physique, radiophonique et digital ; opérations de valorisation des commerces comme par exemple Lyon 7 Expo Commerce, etc.),

- mise en place d'actions digitales pour les commerçants et artisans pour faire face à la crise et maintenir l'activité : des actions spécifiques ont été entreprises lors des 2 confinements par les structures de management de centre-ville pour inciter les commerçants à mettre en place des outils numériques individuellement (site e-commerce, *click and collect*, réseaux sociaux, etc.) et collectivement (gestion par les managers de plateformes de référencement des commerces et *eshops*),

- déploiement de solutions innovantes pour favoriser l'activité de proximité : mise en place de service de livraison à vélo gratuit ; vente de chèques cadeaux utilisables uniquement dans les commerces de centres-villes, organisation de l'événement *good friday* à Villeurbanne Gratte-ciel (réparer, donner, échanger), création d'une boutique éphémère au 94 Grande rue à Oullins, etc.

b) - Programme d'actions 2021 et plan de financement prévisionnel

Sur la base de ce bilan, l'engagement de la Métropole vis-à-vis du management de centre-ville pourrait se traduire en 2021 par le versement de subventions d'un montant total de 63 000 € pour les 5 structures existantes.

- Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU)

En 2021, dans un contexte de crise sanitaire qui se prolonge, les actions du management de centre-ville vont s'articuler autour de 4 axes :

- activation et participation au partenariat : en 2021, Destination Gratte-ciel continuera d'assurer son rôle de représentant des intérêts économiques auprès de ses interlocuteurs, publics ou privés, par le biais de rencontres régulières avec les commerçants, la participation aux réflexions sur les projets urbains, la recherche de nouveaux partenaires, un travail aux côtés de la SVU sur le choix des nouveaux commerces, l'organisation de temps d'échanges avec les partenaires,

- attractivité du territoire : le management de centre-ville reconduira notamment les 4 événements existants, si le contexte sanitaire le permet (festival Bien dans mes baskets, Pucés du canal, braderie, festival sur place ou à emporter) et lancera une réflexion sur l'évolution du site internet pour répondre aux enjeux de valorisation des commerçants et de la vente à distance,

- soutien aux commerçants : la structure poursuivra son travail de veille et d'information sur les aides, organisera des opérations promotionnelles autour du chèque cadeaux, accompagnera les professionnels pour intégrer les nouveaux modes de vente à distance et la digitalisation, et créera des outils de communication communs à tous les commerçants pour se référer aux gestes barrière.

- construction d'une stratégie de responsabilité sociétale du territoire : le management de centre-ville recensera les actions qui répondent aux enjeux de responsabilités sociétales des entreprises (RSE) déjà existantes (événements inclusifs et zéro déchets, gestion des déchets des commerces, sécurité et qualité de vie en centre-ville, etc.) et définira les axes de développement durables prioritaires sur le territoire avec les institutions.

En parallèle, la SVU engagera en 2021 une réflexion générale sur le déploiement du management de centre-ville à Villeurbanne.

Le budget prévisionnel de Destination Gratte-ciel pour l'année 2021, d'un montant de 255 160 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais fixes (salaire, fonctionnement...)	74 150	ressources publiques	92 500
matériel / investissements	2 000	- Commune de Villeurbanne	15 000
déplacements / cérémonie	2 000	- Subvention exceptionnelle Ville (COVID)	30 000
communication hors événements	4 815	- Métropole	15 000
chèques cadeaux - gestion	8 800	- CCILM Saint-Etienne-Roanne	1 500
chèques cadeaux - dotations	19 600	- CMA AURA	1 000
événements	132 595	- SVU	30 000
projets transversaux	11 200	fonds marketing	87 000
		subvention partenariat privé	25 120
		subvention Union commerciale	5 000
		fonds d'investissement 2020	14 740
		recettes événements	30 800
Total	255 160		255 160

Il est proposé à la Commission permanente que la Métropole soutienne la SVU à hauteur de 15 000 € en 2021 (montant identique à 2020) pour la mise en œuvre du plan d'actions de Destination Gratte-ciel.

- My Presqu'île

Le plan d'action 2021 de My Presqu'île se décline autour de 4 axes principaux :

- une Presqu'île fédérée et en réseau : en 2021, My Presqu'île mobilisera ses différents formats d'animation pour informer, accompagner dans la crise sanitaire, faire monter en compétences et fédérer les acteurs économiques (soirées *Business In Presqu'île*, mâchons Presqu'île, *speed-dating hôteliers/commerçants*, etc.) ; elle renforcera et déploiera le partenariat avec les associations de commerçants ; et poursuivra le partenariat avec Only Lyon Tourisme et Congrès,

- une interface avec les politiques publiques renforcée au bénéfice du cadre de vie et de la transition écologique : My Presqu'île poursuivra les actions engagées depuis 2019 pour identifier les dysfonctionnements du territoire et participer à l'amélioration du cadre de vie (diagnostics en marchant, coordination et remontée d'alertes concernant les chantiers urbains, etc.). Le management de centre-ville accompagnera aussi les acteurs privés et publics sur la gestion des points « noirs » du territoire (passage de l'Argue, Galerie des Terreaux, stationnement sauvage, etc.). Enfin, la structure déploiera des actions concrètes et opérationnelles sur les sujets de transition écologique (poursuite du service de livraison à vélo, management de la mobilité, collecte, tri, recyclage des déchets, économies d'énergie),

- une promotion et animation du territoire renforcée avec le développement de nouveaux outils digitaux, un évènement d'envergure et le déploiement de nouveaux services aux clients/commerçants : My Presqu'île poursuivra le déploiement de son média www.mypresquile.com en coordination avec les associations du territoire, qui recense déjà 340 commerces et artisans de la Presqu'île ; elle portera à l'automne 2021 une animation de type braderie et contribuera à la résonance des évènements lyonnais (Quais du Polar, Festival Lumière, Fête des Lumières, etc.) ; elle poursuivra aussi le service de livraison à vélo mis en place fin 2020 au bénéfice des acteurs économiques de la Presqu'île (10 000 € de prestations offertes aux adhérents de My Presqu'île en 2021),

- des actions ciblées sur les facteurs de commercialité et la commercialité de la Presqu'île : le management de centre-ville mettra en œuvre un outil / sondages baromètre Presqu'île en fonction des actualités ou temps forts commerciaux afin de mieux observer les tendances et dynamiques à l'œuvre et animera des groupes de travail sur la commercialité des rues Victor Hugo et Romarin.

Le budget prévisionnel de My Presqu'île pour l'année 2021, d'un montant de 369 527 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
fonctionnement	178 527	ressources publiques	116 527
- charges de personnel	149 000	- Commune de Lyon	30 000
- frais de fonctionnement	20 100	- valorisation location locaux	9 427
- mise à disposition gratuite de biens	9 427	- Métropole	15 000
projets	191 000	- CCILM Saint-Etienne-Roanne	1 500
- animation de réseau	6 000	- CMA AURA	600
- animation site internet	10 000	- subvention exceptionnelle Région site	10 000
- carte cadeaux presqu'île	5 000	- subvention illuminations	50 000
- illuminations presqu'île	100 000	ressources privées	253 000
- projet braderie	40 000	- cotisations adhérents	168 000
- plan de communication	10 000	- partenariat associations	15 000
- projet scénographie vitrines	10 000	- commission carte cadeaux	10 000
- service livraison à vélo	10 000	- sponsoring et ressources braderie	60 000
Total	369 527		369 527

Il est proposé à la Commission permanente que la Métropole soutienne My Presqu'île à hauteur de 15 000 € en 2021 (montant identique à 2020) pour la mise en œuvre de son plan d'actions.

- CentreNeuVille

CentreNeuVille réoriente son plan d'actions en 2021 en tenant compte du nouveau contexte, qui se développera autour de 4 orientations :

. animation commerciale : dans le cadre d'une nouvelle organisation avec l'association des commerçants, le management de centre-ville propose en 2021 d'organiser des événements qui s'appuient sur quelques temps forts tout au long de l'année, animer les réseaux sociaux, créer et gérer une *newsletter* à destination des commerçants,

. développement économique : CentreNeuVille engagera une étude de l'appareil commercial du centre-ville, continuera d'accompagner les porteurs de projet et les commerçants en développant des services, renforcera le lien avec les propriétaires des locaux commerciaux et partenaires de l'immobilier commercial et continuera l'observatoire du centre-ville,

. urbanisme, espace public et cadre de vie : en lien avec la Ville, le management de centre-ville sera force de proposition sur les sujets de piétonisation, livraison, stationnement, propreté, marché forain, illuminations, etc.,

. projets structurants : CentreNeuVille participera en 2021 aux réflexions sur le tènement Dugelay, l'îlot Casino, la zone en Champagne, la requalification du quai Pasteur, etc.

Le budget prévisionnel de CentreNeuVille pour l'année 2021, d'un montant de 127 250 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats - fournitures	8 600	ressources publiques	109 100
services extérieurs	7 090	- <i>Commune de Neuville</i>	94 000
autres services extérieurs	10 300	- <i>Métropole</i>	10 000
impôts et taxes	1 300	- <i>CCILM Saint-Etienne-Roanne - CMA AURA - BP Socama</i>	5 100
charges de personnel	99 280		
dotations	680	vente de produits finis, prestations de services	18 100
		produits financiers	50
Total	127 250		127 250

Il est proposé à la Commission permanente que la Métropole soutienne CentreNeuVille à hauteur de 10 000 € en 2021 (montant identique à 2020) pour la mise en œuvre de son plan d'actions.

- Oullins Centre-ville

La feuille de route 2021 de la structure Oullins Centre-ville s'organisera autour de 4 axes :

. développement et accompagnement de l'offre commerciale : cette année, le management de centre-ville développera ses outils d'observation et de gestion de centre-ville (comptage de flux, observatoire des cellules) ; développera son partenariat avec les acteurs de l'immobilier, les chambres consulaires, syndicats professionnels et partenaires publics ; et poursuivra son travail de prospection d'enseignes,

. développement économique et amélioration de l'environnement commercial : Oullins Centre-ville engagera des actions auprès des professionnels installés sur la numérisation des commerces (accompagnement individuel et ateliers) et la transition écologique ; accompagnera les porteurs de projets dans leur installation ; et participera à la stratégie de développement économique du centre-ville portée par la collectivité (métro B, projet La Saulaie, propreté, sécurité, etc.),

. gestion urbaine et facilitation : dans la gestion urbaine du quotidien, le management de centre-ville poursuivra ses échanges réguliers avec les services municipaux, ainsi qu'avec le SYTRAL pour le suivi des travaux de la nouvelle station de métro B,

. marketing territorial et communication : en 2021, le management travaillera à la refonte du site internet Oullins *of courses* et poursuivra le déploiement de la carte privilège pour les entreprises. Il animera également différents outils de communication et promotion du centre-ville et cherchera à développer de nouveaux partenariats.

Le budget prévisionnel de Oullins Centre-Ville pour l'année 2021, d'un montant de 58 700 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	2 160	ressources publiques	45 000
services extérieurs	7 430	- Commune d'Oullins	32 900
autres services extérieurs	4 450	- Métropole	10 000
impôts et taxes	660	- CCILM Saint-Etienne-Roanne	1 500
charges de personnel	44 000	- CMA AURA	600
dotations		ressources privées	13 700
Total	58 700		58 700

Il est proposé à la Commission permanente que la Métropole soutienne Oullins Centre-Ville à hauteur de 10 000 € en 2021 (montant identique à 2020) pour la mise en œuvre de son plan d'actions.

- Lyon 7 Rive Gauche

Le plan d'actions de Lyon 7 Rive Gauche en 2021 s'organise autour de 3 ambitions :

. recherche de partenariats et mise en place d'actions de reporting : pour y répondre, l'association mutualisera des missions avec les autres structures de management de centre-ville de la Métropole et mènera des actions de reporting,

. renforcer le commerce du 7^e par des actions en lien avec l'immobilier commercial : Lyon 7^e Rive Gauche renforcera ses liens avec les professionnels de l'immobilier et mènera des actions telles que la collecte de données de flux, actualisation des plans de merchandising sectoriels, suivi de la vacance commerciale, le recensement des commerces de l'arrondissement, etc. En parallèle, elle mènera des actions de marketing territorial pour favoriser la venue d'investisseurs,

. faire du commerce et de l'artisanat des leviers de l'animation du territoire : la structure poursuivra en 2021 son travail de veille et d'information auprès des commerçants, elle accompagnera les entreprises les plus impactées par la crise, développera une stratégie digitale de valorisation du territoire avec la mise en place d'outils de communication à destination du grand public et développera des actions événementielles.

Le budget prévisionnel de Lyon 7 Rive Gauche pour l'année 2021, d'un montant de 152 000 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
fonctionnement	91 900	ressources publiques	58 100
frais généraux	10 050	- Commune de Lyon	30 000
communication	21 050	- Commune de Lyon - Lyon 7 expo commerce	6 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
- <i>guide du commerce</i>	14 500	- <i>Métropole</i>	13 000
- <i>évènementiels / communication</i>	1 650	- <i>CCILM Saint-Etienne-Roanne - CMA AURA</i>	2 100
- <i>salons professionnels</i>	2 500	- <i>Etat (contrats apprentissage)</i>	7 000
- <i>cartographie site internet</i>	1 000	ressources privées	93 900
- <i>divers</i>	1 400	- <i>guide du commerce</i>	12 000
PDIE	29 000	- <i>partenariats, cotisations évènementiels</i>	52 900
		- <i>PDIE</i>	29 000
Total	152 000		152 000

Il est proposé à la Commission permanente que la Métropole soutienne Lyon 7° Rive Gauche à hauteur de 13 000 € en 2021 (montant identique à 2020) pour la mise en œuvre de son plan d'actions ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2021, des subventions de fonctionnement :

- d'un montant de 50 000 € au profit de la Ville de Villeurbanne au titre de l'animation économique de proximité sur le territoire de Villeurbanne,

- d'un montant de 499 170 € au profit de CCILM Saint-Etienne Roanne :

- . 100 000 € pour le programme Lyon Pacte PME,
- . 199 860 € pour le programme Pépites,
- . 30 000 € pour le dispositif Lyon Éco Énergie,
- . 64 500 € pour le programme d'actions Commerce - hébergement touristique,
- . 80 000 € pour le programme de Mentorat,
- . 24 810 € pour le programme d'Economie circulaire.

- d'un montant de 117 981 € au profit de la CMA AURA :

- . 42 300 € pour son programme de soutien aux entrepreneurs,
- . 30 000 € pour le dispositif Lyon Éco Énergie,
- . 10 000 € pour les actions Commerce,
- . 18 750 € pour le programme d'Economie circulaire,
- . 6 931 € pour l'action Textile un savoir-faire local,
- . 10 000 € pour les actions recruter autrement en faveur de l'insertion.

- d'un montant de 63 000 € au profit des structures de management de centre-ville :

- . 15 000 € pour l'association My Presqu'île,
- . 13 000 € pour l'association Lyon 7 Rive Gauche,
- . 10 000 € pour l'association Oullins Centre,

- . 10 000 € pour l'association CentreNeuVille,
- . 15 000 € pour la Société Villeurbanaise d'Urbanisme.

b) - les conventions à passer entre la Métropole, la Ville de Villeurbanne, la CCILM Saint-Etienne-Roanne, la CMA AURA et les 5 structures de management de centre-ville, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 730 151 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P01O0851 pour un montant de 409 860 €, opération n° 0P01O0868 pour un montant de 137 500 €, opération n° 0P01O5216 pour un montant de 50 491 €, opération n° 0P01O2291 pour un montant de 122 300 €, opération n° 0P36O5730 pour 10 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 avril 2021.

.